

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
29 mars 2014

Date de convocation

25 mars 2014

Date d'affichage

31 mars 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire sortant,

**Étaient présents :** Mmes BLAISON Emélie, BOWMAN Juliette, EHRHART Sylvie, M FERRY Joël, Mmes FROMEYER Carine, GIUDICI Karine, MM HUDZIAK Hervé, JOORIS Frédéric, Mme LALLEMENT Anne-Christine, MM MORENVILLIER Philippe, OUVRY Pierre, PICARD Denis, SABOT Gérald, THENOT Michel, Mme VILLA Martine

**Absents excusés :**

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur FERRY Joël, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Délibération  
N° 06-2014

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Reste, pour le nombre de suffrage exprimé : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Philippe MORENVILLIER : 12 (douze) voix
- Michel THENOT : 3 (trois) voix

Philippe MORENVILLIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140329-06-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2014

Publication : 31/03/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
29 mars 2014**

Date de convocation

25 mars 2014

Date d'affichage

31 mars 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMEYER Carine

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire sortant,

**Etaient présents :** Mmes BLAISON Emélie, BOWMAN Juliette, EHRHART Sylvie, M FERRY Joël, Mmes FROMEYER Carine, GIUDICI Karine, MM HUDZIAK Hervé, JOORIS Frédéric, Mme LALLEMENT Anne-Christine, MM MORENVILLIER Philippe, OUVRY Pierre, PICARD Denis, SABOT Gérald, THENOT Michel, Mme VILLA Martine

**Absents excusés :**

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur FERRY Joël, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

**Délibération  
N° 07-2014**

**OBJET : CREATION DES POSTES D'AJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de 4 postes d'adjoints.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140329-07-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2014

Publication : 31/03/2014

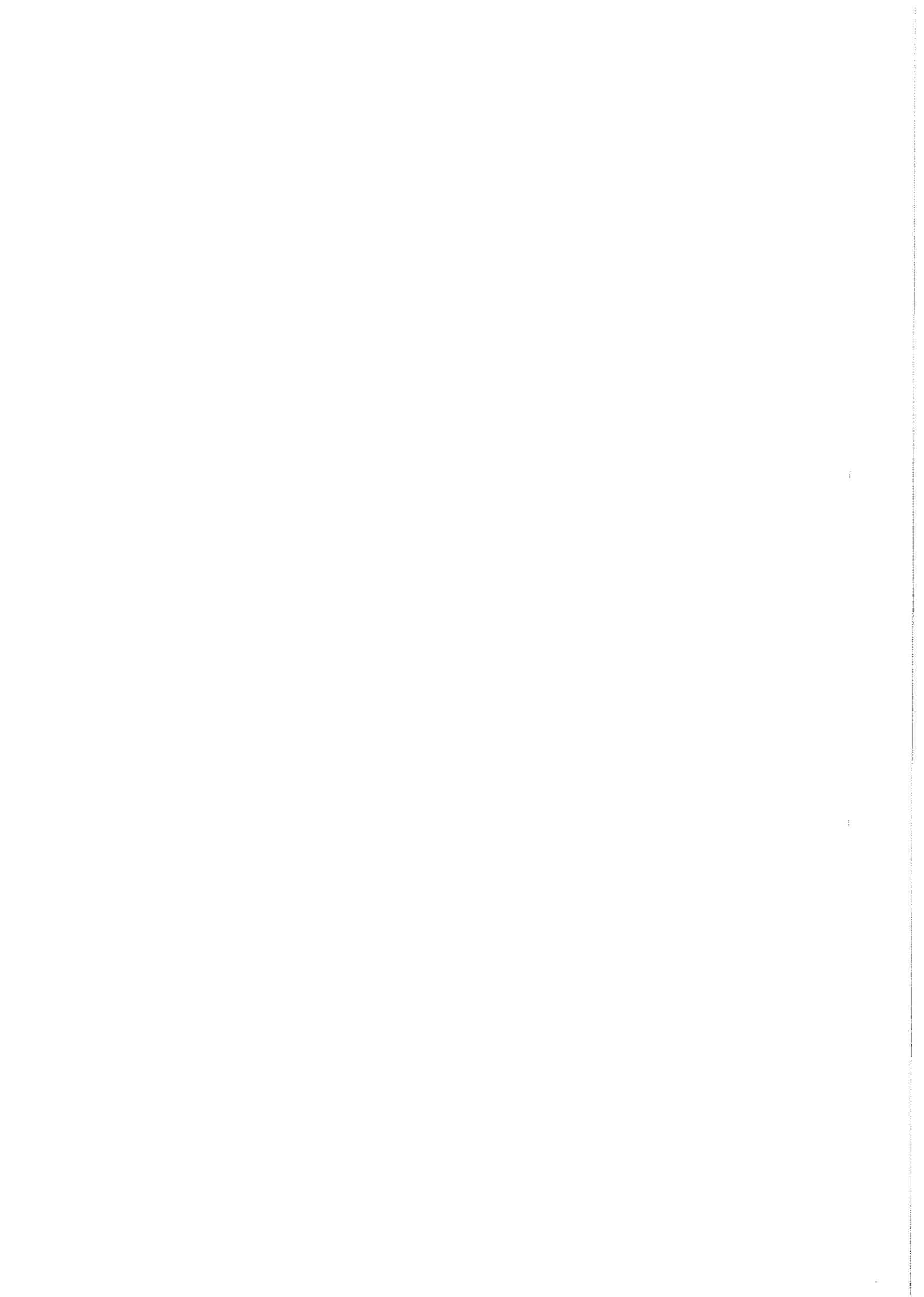
Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
29 mars 2014

Date de convocation

25 mars 2014

Date d'affichage

31 mars 2014

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de Séance :

FROMYER Carine

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire sortant,

**Etaient présents :** Mmes BLAISON Emélie, BOWMAN Juliette, EHRHART Sylvie, M FERRY Joël, Mmes FROMEYER Carine, GIUDICI Karine, MM HUDZIAK Hervé, JOORIS Frédéric, Mme LALLEMENT Anne-Christine, MM MORENVILLIER Philippe, OUVRY Pierre, PICARD Denis, SABOT Gérald, THENOT Michel, Mme VILLA Martine

**Absents excusés :**

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur FERRY Joël, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Délibération  
N° 08-2014

**OBJET : ELECTION DES ADJOINTS**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment le article L. 2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenue la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité absolue relative ;

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevées sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci - après

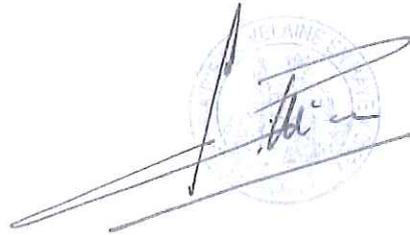
**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

A déduire (Bulletins blancs ou nuls) : 1  
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14  
Majorité absolue : 8  
Ont obtenu :  
▪ Liste A, 14 (quatorze) voix

La liste A, ayant obtenue la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Frédéric JOORIS, Sylvie EHRHART, Gérald SABOT et Juliette BOWMAN

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405572-20140329-08-2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2014  
Publication : 31/03/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

